

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVEN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVEN

SEANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025 à 19 H 30

Convocation
du 04/07/2025

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : - 13
Quorum : ---- 07
Présents : --- 10

Absents : ---- 03
Pouvoirs : ---- 00
Votants : ---- 10

VOTE

Pour : ----- 10
Contre : ----- 00
Abstentions : -- 00

L'an deux mille vingt-cinq le huit juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ NOEL Ruta / PROFFIT Thierry / THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / MASSON Thibault / SANDRAL Linda

Pouvoirs : NEANT

Secrétaire de séance : Serge LEYDIER

OBJET : **Marché public de préparation et fourniture de repas pour le restaurant scolaire**

Marché Public

**Délibération
N°2025-29**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le :

10 JUL. 2025

Reçue en Préfecture

Le :

10 JUL. 2025

Mise en ligne sur le site
de la commune

Le :

10 JUL. 2025

Le Maire Gil THOMAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'arrivée à terme au 31 août 2025 du contrat de prestation pour la préparation et la fourniture des repas au restaurant scolaire.

Il précise qu'une consultation a été lancée du 13 mai 2025 au 6 juin 2025 pour la préparation et fournitures de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de l'école de Cervens. Ce contrat sera conclu pour un an renouvelable 3 fois à compter du 1^{er} septembre 2025.

Trois offres ont été reçues et un rapport d'analyse des offres a été rédigé au regard des critères définis (valeur technique 70% et prix 30%). La commission d'appel d'offre s'est réunie le 8 juillet 2025 afin de valider le classement des offres.

Le Maire présente donc le classement établi par la Commission d'Appel d'Offre et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attributaire du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

⇒ **VALIDE** l'avis de la commission d'Appel d'offre et décide d'attribuer le marché public à l'entreprise RESO (Traiteur des Gourmets) à Douvaine pour les montants unitaires suivants à la date du marché :

- Cout du repas classique (sans pain) : 3.70 € HT soit 3.90 € TTC
- Cout du pique-nique sandwich : 3.83 € HT soit 4.04 € TTC
- Cout du pique-nique salade : 3.83 € HT soit 4.04 € TTC
- Cout du repas à thème : 3.83 € HT soit 4.04 € TTC

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché.

⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Serge LEYDIER